

Physiothérapie ambulatoire : garantir une offre de soins suffisante dans le canton du Jura

Patrick Chapuis (PCSI)

La physiothérapie ambulatoire joue un rôle central dans le système de santé jurassien. Elle constitue un pilier des soins de base, notamment dans la prise en charge des maladies chroniques, la réadaptation et le maintien de l'autonomie. Elle contribue également au virage ambulatoire, à la réduction des durées d'hospitalisation et, dans certaines situations, à éviter des interventions chirurgicales plus invasives et coûteuses.

Le *Swiss Medical Board* confirme d'ailleurs que, pour plusieurs indications, les traitements conservateurs, dont la physiothérapie, sont préférables aux interventions chirurgicales. Pour une rupture du ligament croisé, par exemple, le recours à un traitement conservateur peut permettre une économie pouvant atteindre 6'700 francs par cas.

Malgré son importance, la situation économique de la physiothérapie ambulatoire est aujourd'hui préoccupante. Le tarif LAMal applicable à ces prestations n'a pas connu d'adaptation significative depuis plus de trente ans. Selon les données collectées par *Physioswiss*, et reconnues tant par l'association professionnelle des assureurs prio.swiss que par la commission des tarifs médicaux LAA (CTM), le chiffre d'affaires moyen généré par une heure de traitement ne s'élève qu'à environ 68 francs, montant qui doit couvrir l'ensemble des coûts d'infrastructure, d'exploitation et de personnel. Depuis 1994, la valeur du point tarifaire n'a été relevée qu'une seule fois, de 8,5%, alors que les coûts d'exploitation des cabinets ont augmenté d'environ 30%.

Les négociations entre *Physioswiss* et les assureurs maladie semblent par ailleurs dans l'impasse. Cette situation est d'autant plus difficile à comprendre que la CTM a reconnu la pertinence des mêmes données économiques et a accordé, dès le 1^{er} juillet 2025, une revalorisation tarifaire d'environ 20% pour les mêmes prestations dans le cadre de l'assurance-accidents.

Le canton du Jura est particulièrement exposé à cette problématique. La valeur du point tarifaire applicable à la physiothérapie y est actuellement la deuxième plus basse de Suisse. Dans un contexte de pénurie de personnel qualifié dans le domaine de la santé, cette situation rend les conditions d'exercice et de recrutement particulièrement difficiles pour les cabinets jurassiens.

A moyen terme, le risque est de voir l'offre de physiothérapie se réduire, avec des conséquences directes pour les patients : augmentation des délais d'attente, difficultés d'accès aux soins de proximité et, potentiellement, recours accru à des prestations hospitalières ou à des interventions plus coûteuses.

Au vu de ces éléments, le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. Le Gouvernement jurassien est-il conscient de la situation financière préoccupante des cabinets de physiothérapie et de l'impact de la valeur du point tarifaire jurassien, qui est actuellement la deuxième plus basse de Suisse, sur la pérennité de l'offre de soins dans le canton ?**
- 2. Le Gouvernement a-t-il l'intention de décider d'une augmentation appropriée de la valeur du point tarifaire LAMal pour la physiothérapie et de mettre en place des conditions tarifaires garantissant une offre suffisante de physiothérapie ambulatoire dans le Jura ?**
- 3. Le Gouvernement dispose-t-il d'une analyse ou de données permettant d'évaluer les conséquences, pour le canton du Jura et sa population, d'une insuffisance de l'offre de physiothérapie ambulatoire, notamment en termes de délais d'attente, de**

**recrutement de personnel, d'hospitalisations et de coûts pour le système de santé ?
Si ce n'est pas le cas, entend-il mettre en place un suivi de cette situation ?**

Patrick Chapuis (PCSI)

Co-signataires

- Sophie Guenot (PCSI)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
- Damien Chappuis (PCSI)
- Olivier Chèvre (PCSI)
- Philippe Eggertswyler (PCSI)
- Vincent Wermeille (PCSI)
- Ignace Berret (PCSI)
- Thomas Schaffter (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 02 septembre 2026